

Montréal, le 2 décembre 2005

Par courriel

Destinataires : Le Transporteur, l'AIEQ et le GRAME

**Objet : Demande du Transporteur relative au projet visant le raccordement des centrales des Rapides-des-Cœurs et de la Chute-Allard au réseau du Transporteur
Notre dossier R-3585-2005**

À la suite de sa lettre du 11 novembre 2005, la Régie a reçu une demande de participation de l'AIEQ et du GRAME. Elle autorise la participation de ces intéressés et fixe l'échéancier suivant pour le déroulement de la suite du dossier :

- Réunion technique aux bureaux de la Régie **le 12 décembre 2005 à 13h30 ;**
- Observations et commentaires des parties intéressées avant **le 12 janvier 2006, à 17h00 ;**
- Réplique du Transporteur avant **le 24 janvier 2006, à 17h00.**

La Régie communiquera l'ordre du jour pour la réunion technique au début de la semaine prochaine.

Elle fixe aussi à 5 000 \$ l'enveloppe maximale par partie intéressée en vue de l'étude du dossier y compris leur participation à la réunion technique précitée. Cette enveloppe ne constitue pas un montant forfaitaire et, à ce titre, la Régie adjugera les frais qu'elle aura considérés raisonnables et utiles à ses délibérations à l'intérieur de cette enveloppe.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/